



**Organisation  
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Europe**

**Comité régional de l'Europe**

Soixante-troisième session

Çeşme Izmir (Turquie), 16-19 septembre 2013

EUR/RC63/R5

17 septembre 2013

132207

ORIGINAL : ANGLAIS

## **Résolution**

### **Les systèmes de santé en période de crise économique mondiale : le point sur la situation dans la Région européenne de l'OMS**

Le Comité régional,

Conscient de la persistance de la crise financière et économique sévissant dans la Région européenne de l'OMS et de ses effets sur la santé humaine ;

Conscient du fait que, depuis le début de la crise financière et économique mondiale en 2008, le chômage a fortement augmenté et les finances publiques se sont détériorées dans de nombreux pays ;

Reconnaissant également que les États membres de la Région européenne de l'OMS n'ont pas tous été affectés, ou n'ont pas été touchés au même degré, par la crise financière et économique ;

Reconnaissant que le contexte budgétaire contraint et les taux de chômage élevés sont susceptibles de se prolonger dans un avenir proche, et qu'il est donc essentiel de répertorier les derniers éléments de preuve et d'en tirer des enseignements afin d'éclairer les futures interventions politiques permettant d'atténuer les effets négatifs sur la santé de la population et de protéger les améliorations sanitaires réalisées au cours des dernières décennies ;

Rappelant la résolution EUR/RC59/R3, qui prend acte des recommandations d'action convenues lors de la réunion tenue à Oslo (Norvège) en avril 2009, et prie instamment les États membres de faire en sorte que leur système de santé continue de protéger les populations les plus vulnérables ;

Tenant compte du Cadre politique européen pour la santé et le bien-être, Santé 2020, qu'il a adopté en 2012<sup>1</sup> ;

Ayant examiné le *Rapport sur la santé en Europe 2012*<sup>2</sup> et le Rapport sur les déterminants sociaux de la santé et la fracture sanitaire dans la Région européenne de l'OMS<sup>3</sup> ;

1. FÉLICITE le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe pour son rôle pilote sur le plan technique face à la crise économique et financière, notamment pour l'élaboration de cadres analytiques en vue d'examiner les politiques gouvernementales adoptées en réponse à la crise, la synthèse des éléments de preuve relatifs à l'impact sur la santé et la performance des systèmes de santé, l'organisation d'un dialogue politique et d'activités de transmission des connaissances, la tenue de cours de formation et l'apport d'une assistance technique directe ;
2. EXPRIME sa gratitude au gouvernement norvégien pour avoir si généreusement accueilli une réunion de haut niveau afin d'examiner l'impact de la crise économique sur la santé et les systèmes de santé dans la Région européenne de l'OMS (Oslo, 17 et 18 avril 2013) ;
3. APPROUVE les recommandations et enseignements politiques énoncés dans le document final de la réunion de haut niveau (EUR/RC63/13) ;
4. PRIE INSTAMMENT les États membres<sup>4</sup> de prendre en considération ces enseignements et, le cas échéant, de s'en inspirer lors de l'élaboration d'interventions face à la crise financière et économique persistante ;

---

<sup>1</sup> Résolution EUR/RC62/R4.

<sup>2</sup> Le *Rapport sur la santé en Europe 2012 : la quête du bien-être*. Copenhague, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, 2013 (<http://www.euro.who.int/fr/what-we-do/data-and-evidence/european-health-report-2012> ; consulté le 16 juillet 2013).

<sup>3</sup> *Report on social determinants of health and the health divide in the WHO European Region, Executive summary*. Copenhague, WHO Regional Office for Europe, 2012 (<http://www.euro.who.int/en/who-we-are/governance/regional-committee-for-europe/sixty-second-session/documentation/background-documents/report-on-social-determinants-of-health-and-the-health-divide-in-the-who-european-region.-executive-summary>; accessed 6 May 2013).

<sup>4</sup> et, si applicable, les organisations régionales d'intégration économique

5. PRIE la directrice régionale :
- a) de continuer à fournir aux États membres des outils et un soutien pour l'analyse, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques ;
  - b) de coopérer étroitement à cette fin avec des partenaires tels que l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Commission européenne, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.